

Thierry Galland :

« L'ASEFA : un label pour l'offre externalisation des cabinets d'expertise comptable »

LPC : Pouvez-vous présenter l'ASEFA et les motivations de sa création ?

T. Galland : Parce que la fonction administrative et comptable fait appel à des nouveaux traitements standards, elle est facilement dissociable du cœur de métier de l'entreprise.

Son externalisation permet à l'entreprise de dégager des ressources humaines pour se développer : un impératif dans un monde de plus en plus concurrentiel.

Pour répondre à la mutation que vit aujourd'hui le management des entreprises l'ASEFA (Association des Sociétés d'Externalisation Financière et Administratives) a été fondée en 1998, par de grands cabinets d'expertise comptable.

Elle compte actuellement sept cabinets leaders dans leurs domaines d'activité : MAZARS, SCACCHI & ASSOCIES, Groupe CHD, GRANT THORNTON, Groupe SADEC-CIAGEC. Preuve de son attractivité, les cabinets RSM SALUSTRO REYDEL et le Réseau EXCO viennent de rejoindre l'association début 2004.

LPC : La présence de cabinets intervenants sur des offres de services proches ne vous posent pas de problèmes ?

T. Galland : Non, la vocation des membres de l'ASEFA est la mise en commun d'une éthique et d'objectifs de services. Ses membres garantissent des prestations à haute valeur ajoutée, à travers :

- des compétences multiples,
- une méthodologie précise,
- un engagement sûr, grâce au respect d'une charte de qualité commune.

L'objectif des membres de l'ASEFA est de promouvoir le métier de l'externalisation des fonctions administratives et financières et d'échanger sur leurs expériences.

Dès l'origine de sa création, l'association a reçu le soutien du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. C'est dans ce contexte que l'association a participé aux premiers salons « Externaliser ».

Plusieurs de ses membres ont contribué à la rédaction de l'ouvrage de référence en matière dans ce domaine d'activité : « Externalisation de la fonction administrative et comptable » (Editions E.C.M.).

LPC : Quels bénéfices un cabinet de dimension régionale comme le vôtre retirent de sa présence dans l'association ?

T. Galland : Je ferai un bref rappel historique. Notre Groupe s'est lancé sur le marché de l'externalisation en 1999 à la demande d'un de ses principaux clients. Il s'agit d'une entreprise qui comportait à l'époque 1800 salariés et qui se trouvait dans un contexte de disparition progressive. Dans ce contexte, elle ne disposait plus des ressources internes suffisantes afin de garantir la qualité de l'information financière et les délais de production de cette information. C'est naturellement, qu'elle a fait appel à un professionnel reconnu dans le domaine de la comptabilité afin de maintenir le niveau de qualité de son information financière.

Etablir des comptes annuels, nous savions faire. Mais reprendre l'ensemble d'un service comptable de 10 personnes, c'était quelque peu risqué. Découvrant une publicité

sur le salon Externaliser 1999, nous nous sommes rapprochés de membres de l'ASEFA. Ceux-ci nous ont conseillé sur les démarches à accomplir et les écueils à éviter. Il faut rappeler qu'à l'époque le Guide édité par la profession n'existait pas. Les seuls éléments dont nous disposions étaient le fruit de travaux du Congrès de l'Ordre des experts-comptables de 1995 (Lille).

C'est naturellement que nous avons rejoint l'association afin de parfaire notre expérience et échanger. L'ASEFA est un véritable lieu d'échange entre ses membres.

LPC : Vous parlez d'échanges, avez-vous des exemples concrets ?

T. Galland : Dès l'origine, l'ASEFA a travaillé sur la mise en commun de pratiques et à la rédaction de procédures dans le domaine de l'externalisation des fonctions administratives et financières.

Depuis quelques mois, nous échangeons sur nos diverses pratiques au niveau de l'externalisation du traitement de la paie et de la gestion des ressources humaines.

Le domaine du traitement de la paie est un domaine standardisé où la concurrence est vive. En tant que cabinets d'expertise-comptable, nous possédons de nombreux atouts. Nous pensons que les cabinets d'expertise comptable ont un rôle essentiel à jouer dans le domaine de la paie car nous disposons d'une expertise et apportons un service à valeur ajoutée, contrairement aux façonniers de la paie. Ce domaine d'activité ne permet pas de dégager des marges financières importantes.

C'est pourquoi, nous avons décidé d'échanger sur les meilleures pratiques. Les responsables des pôles sociaux de nos cabinets se rencontrent régulièrement. Nous sommes assistés pour cela par un cabinet conseil : BIPORIS.

L'objectif de ce chantier : « Comment les cabinets de l'ASEFA peuvent-ils devenir plus compétitifs tout en s'attaquant à des cibles de plusieurs centaines voire milliers de bulletins par mois ? ».

Les premiers résultats de ces échanges ont fait l'objet de communications lors des salons « Externaliser 2003 » et « Solutions Ressources Humaines 2004 ».

LPC : Si je comprends bien votre association est présente dans des manifestations ?

T. Galland : Oui, nous avons déjà été présents à plusieurs reprises au salon « Externaliser ». Nous étions présents récemment au salon (en partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre) « Solutions Ressources Humaines ».

Notre objectif est de promouvoir l'externalisation et ses pratiques, tant au sein de notre profession que vis-à-vis de nos prospects.

Nos offres de services nous permettent d'être présents dans des entreprises de taille significative, où l'expert-comptable n'est pas traditionnellement présent. Il suffit de reprendre l'exemple de notre cabinet. Nous sommes devenus conseils d'une entreprise de taille nationale, parce que nous avons su bâtir une offre dans le domaine de l'externalisation des fonctions administratives et financières.

Il nous est arrivé de répondre en commun sur des missions avec un autre membre ASEFA. Il s'agit de partenariats privilégiés.

LPC : Quels sont les axes stratégiques 2004 de l'association ?

T. Galland : Notre association s'est dotée d'une nouvelle agence de

presse afin de mieux communiquer sur les pratiques de ses membres.

Nous allons poursuivre nos échanges en matière d'expériences et de Benchmarking. Actuellement, nous les axons essentiellement sur le domaine de la paie et des ressources humaines.

En collaboration avec une Ecole de Commerce, nous réalisons une étude sur le marché de l'externalisation au sein des PME.

Nous travaillons sur nos procédures et la méthodologie. Les membres de l'ASEFA ont adopté des l'origine, une Charte Qualité commune qu'ils s'engagent à respecter. L'ASEFA doit être reconnu comme le Label dans le domaine de l'externalisation, au même titre que les normes ISO.

LPC : Pouvez-vous nous préciser cette notion de Label ?

T. Galland : Les cabinets membres de l'ASEFA sont tous reconnus dans leurs domaines d'activité respectifs et plus particulièrement dans le domaine de l'externalisation des fonctions administratives, financières, comptables, paie et gestion des ressources humaines.

Dans le prolongement des travaux de l'Ordre des Experts-Comptables et notamment dans le cadre de la démarche qualité instaurée par la profession, les membres de l'ASEFA vont normaliser leurs procédures. C'est à dire qu'aujourd'hui, faire appel à un membre ASEFA dans le domaine de l'externalisation, c'est le respect de procédures communes et c'est une garantie de qualité pour le client.

LPC : Si j'ai bien compris l'ASEFA n'est pas ouverte à tous les cabinets d'expertise comptable ?

T. Galland : Oui et non. L'ASEFA, je vous le rappelle a été créée en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. Elle est de ce fait ouverte aux cabinets d'expertise-comptable.



Thierry GALLAND
Expert-Comptable

En revanche, l'adhésion ne pourra se faire, que si les membres de l'ASEFA obtiennent l'assurance que le membre présumé respecte la même démarche de professionnalisme dans le domaine de l'externalisation et s'engage à respecter l'éthique et la Charte Qualité définit en commun. Cela nécessitera la mise en place d'un contrôle qualité en amont et périodique.

En cas de déviance, le membre pourra être exclu.

LPC : Pour conclure, le marché de l'externalisation n'est-ce pas plus un mythe qu'une réalité dans votre secteur d'activité ?

T. Galland : Non. Même si les entreprises françaises ne recourent pas à l'externalisation comme les entreprises anglo-saxonnes, nous sommes de plus en plus consultés.

S'il y a un domaine où la croissance est à 2 chiffres, il s'agit bien du domaine de l'externalisation de la paie et de la gestion des ressources humaines. Une croissance de 15 % annuelle est attendue dans les prochaines années.

Thierry GALLAND
Expert-Comptable Diplômé
Responsable du Département
Externalisation du Groupe SADEC-
CIAGEC